



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

industrie : personnel

Question écrite n° 29192

Texte de la question

M. Yves Nicolin souhaiterait interroger M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la mise à disposition d'employés de La Poste et de France Télécom. Le dernier rapport annuel de la direction générale de l'administration et de la fonction publique fait apparaître les effectifs mis à disposition par ministère et par type de mise à disposition au 31 décembre 1996. Pour La Poste et France Télécom, 183 fonctionnaires ont choisi ce régime et exercent en fait leurs fonctions auprès d'une administration de l'Etat, d'un de ses établissements publics à caractère administratif, d'un organisme d'intérêt général public ou privé, d'un organisme associatif assurant une mission d'intérêt général, ou d'une organisation internationale. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer précisément les organismes ou établissements pour lesquels cet effectif est mis à disposition.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité connaître la répartition des agents de La Poste et de France Télécom mis à disposition d'une administration d'Etat, un de ses établissements publics à caractère administratif, d'un organisme d'intérêt général public ou privé, d'un organisme associatif assurant une mission d'intérêt général ou d'une organisation internationale. Les tableaux ci-dessous présentent la répartition des agents telle que demandée. (voir tableaux dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29192

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2603

Réponse publiée le : 11 octobre 1999, page 5913